



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du lundi 29 septembre 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/2008

Reçu en Préfecture le :

**D - 20080509**

CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 29 septembre Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, (*présente à partir de 17h 30*) M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, (*présent à partir de 17h 30*) Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, (*présent jusqu'à 16h 55*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Chantal BOURRAGUE, M. Jacques RESPAUD,

***Conservatoire Jacques Thibaud. Construction de studios de danse. Approbation de l'Avant Projet Définitif. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n°20070401 du 9 juillet 2007 et n°20070482 du 24 septembre 2007, un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de trois studios de danse a été signé avec le groupement Bénédicte-Benoîte DOAZAN – HIRSCHBERGER / CETAB / ALTIA / Architecture et technique/PIXELUM pour un montant de 220 499 € H.T. (valeur mai 2007) sur la base d'un taux de rémunération de 14,18 % et d'une estimation prévisionnelle de travaux d'un montant de 1 555 000 € HT.

Le maître d'œuvre a remis l'Avant Projet Définitif répondant aux spécifications du programme complété en cours d'études par le traitement spécifique de certaines cibles de la démarche Haute Qualité Environnementale, en particulier un bâtiment basse consommation énergétique. Le montant des travaux proposé est estimé à 2 090 000 € H.T., valeur mai 2008, soit 1 985 000 € H.T. en valeur marché mai 2007, ce qui représente une augmentation de 27,60 % par rapport à l'estimation initiale, principalement justifiée par :

- L'incidence des travaux nécessaires suite aux investigations géotechniques complémentaires, soit environ 235 000 € H.T. valeur mai 2007,
- La prise en compte des travaux complémentaires dans le cadre de la démarche haute qualité environnementale et bâtiment basse consommation, environ 195 000 € H.T. valeur mai 2007.

Ainsi le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié dans les conditions suivantes :

Montant du marché initial :	220 499.00 € HT
Montant du présent avenant sur la base d'un taux de rémunération à 12,65 % :	43 903.00 € H.T
<b>Nouveau montant du marché :</b>	<u>264 402.00 € H.T</u>
<b>soit</b>	316 224.79 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Définitif validé par les services compétents pour un montant global de 2 090 000 € H.T en valeur mai 2008, soit 1 985 000 € H.T. en valeur marché mai 2007.
- autoriser Monsieur le Maire suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre M070384, en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 311 - article 2031.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**

